

# Synthèse de l'avis sur la S3 (stratégie de spécialisation intelligente)



## 21 préconisations pour une stratégie de spécialisation intelligente en Grand Est



*Ce travail, porté par la Commission développement économique, est issu d'une autosaisine du CESER.*

*L'avis a été adopté lors de la séance plénière du CESER du 07 novembre 2019.*

### Contexte

- La stratégie de spécialisation intelligente (S3), promue par l'Union Européenne pour amplifier la portée des crédits européens du FEDER dédiés à l'innovation en misant sur des domaines stratégiques prioritaires, est actuellement une « synthèse » des S3 des trois anciennes régions du Grand Est. 6 filières de spécialisation plus ou moins reliées aux compétences des pôles de compétitivité composent la S3.

- La nouvelle période de programmation des fonds européens (2021-2027) implique la préparation et l'adoption d'une nouvelle stratégie qui déterminera les choix des nouvelles priorités dans lesquelles la Région et les parties prenantes (entreprises, universités, pôles de compétitivités, acteurs de l'innovation...) estiment que les potentialités sont les plus intéressantes pour développer des activités économiques compétitives à l'international.



## Constats

- Le CESER constate que la déclinaison régionale de la stratégie européenne est peu lisible par les acteurs et n'est pas suffisamment pilotée. L'obtention des financements est complexe.

- Les PME régionales accusent un retard en matière d'innovation et ne coopèrent pas suffisamment entre elles et avec l'écosystème de l'innovation. Par ailleurs, elles ne sont pas suffisamment impliquées dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques régionales qui les concernent.

## Quelques préconisations & Recommandations du CESER

- Conduire un processus participatif d'identification des domaines de spécialisations en visant un maximum de 6 domaines, chacun devant comporter un maximum de 3 thématiques de spécialisation.
- Prévoir, dans la nouvelle programmation, des thématiques de spécialisation qui ne soient plus conçues de manière exclusivement verticale (filières/marchés) mais pouvant également être partagées entre plusieurs priorités stratégiques. (ex : IA et numérique, développement durable et énergie, innovation sociale)
- Mettre en place une gouvernance efficace de la S3 à deux niveaux (stratégique et opérationnel) en cohérence avec celle du SRDEII afin d'éviter de démultiplier les instances.
- Créer un fonds mutualisé pour faciliter et sécuriser l'accès aux financements. Ce fonds mutualisé permettrait à l'ensemble des financeurs de mettre en commun leurs moyens financiers et de créer une ligne budgétaire unique pour le financement de toutes les actions qui s'inscrivent dans la S3.



**Marie-Madeleine MAUCOURT**  
Présidente de la commission  
Développement économique



**Dominique LEDEME**  
Rapporteur de la commission  
Développement économique